

Beilage 7Le Dialogue Nord-Sud : Comité plénier, GATT, CNUCED

Exposé présenté par M. l'Ambassadeur A. Dunkel,  
Délégué aux accords commerciaux,  
à l'occasion de la Conférence des Ambassadeurs,  
Berne, 31 août 1978

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Madame l'Ambassadeur et Messieurs les Ambassadeurs,  
Messieurs les Chargés d'affaires,  
Mesdames et Messieurs,

Le thème que j'ai l'honneur de développer devant vous, le Dialogue Nord-Sud, est suivi, dans son énoncé au programme de cette Conférence, de la mention de trois institutions, le Comité plénier des Nations Unies, le GATT et la CNUCED.

Le choix de ces institutions n'est pas arbitraire. Chacune d'entre elles assume des responsabilités importantes dans la conduite du Dialogue Nord-Sud. Mais surtout, chacune d'entre elles est appelée, dans les prochains jours ou mois, à faire face à d'importantes échéances dans ce Dialogue. C'est donc l'actualité qui a dicté cette sélection.

Une sélection qui n'en est pas moins limitative car, de nos jours, toutes les institutions de la famille des Nations Unies ont, chacune dans son domaine de compétence, à traiter, à un titre ou à un autre, de la coopération avec les pays en développement. Plus est, les organisations de la coopération et de l'intégration régionale entre pays industrialisés, comme l'OCDE, la CEE et l'AELE, sont, elles aussi, de plus en plus appelées, certains diront "condamnées", à

se préoccuper des relations Nord-Sud. Et cela non seulement en vue d'assurer la coordination des positions de leurs membres dans ce Dialogue, mais aussi parce que, souvent, la solution des problèmes qui se posent dans les relations entre les membres de ces organisations ne peut être trouvée sans tenir compte du contexte mondial et notamment de ses effets sur les relations avec les pays en développement. Il n'est par exemple plus possible, dans le cadre de l'OCDE, d'aborder le problème de la relance de la croissance des économies occidentales sans évoquer en même temps le sujet du transfert de ressources vers les pays en développement.

En bref, les relations Nord-Sud ne peuvent plus, comme d'aucuns sont encore tentés de le croire, être considérées comme un aspect indépendant de la coopération internationale à faire traiter isolément par un petit nombre de spécialistes. Elles sont devenues un facteur important, parfois même déterminant, de la plupart des actions touchant à l'évolution de l'économie mondiale et, par conséquent, des économies nationales.

Cette mutation n'est autre que le reflet d'une réalité, celle de l'interdépendance de plus en plus étroite entre les économies, interdépendance qui n'est pas nouvelle en soi mais dont la prise de conscience, il n'est pas nécessaire de le rappeler, remonte au début des années 1970, la crise du pétrole ainsi que les déséquilibres dont souffre l'économie mondiale ayant servi de révélateurs.

Il ne suffit cependant pas d'accorder, sous la pression des réalités, une attention accrue et mieux soutenue aux relations Nord-Sud dans les institutions de la coopération internationale. Encore faudrait-il que cet effort conduise à des mesures ayant un impact réel sur la situation de l'économie mondiale en général et celle des pays en développement en particulier.



- 3 -

Toutefois, il faut bien le reconnaître, la coopération Nord-Sud piétine et les perspectives d'amélioration de la situation ne sont guère favorables, et cela indépendamment même de l'évolution insatisfaisante de la conjoncture économique, un thème que mon ami, l'Ambassadeur Rothenbühler, va aborder tout à l'heure. Une telle tendance est préoccupante à plusieurs titres. Elle l'est pour nous parce qu'elle intervient au moment même où le Conseil fédéral est appelé à démontrer l'importance et la nécessité à de nombreux titres d'une participation active de la Suisse à ce Dialogue et d'un renforcement de ses prestations en faveur du développement du Tiers-monde. Je songe à la présentation au Parlement, par MM. les Conseillers fédéraux Aubert et Honegger, de crédits-cadres visant à accroître d'une manière sensible - mais encore modeste par comparaison à certains de nos partenaires industrialisés - nos prestations d'aide publique dans les domaines de la coopération technique et financière, de l'aide humanitaire et alimentaire et des mesures de politique économique et commerciale.

Cette tendance à l'essoufflement du Dialogue Nord-Sud est préoccupante surtout parce que de sa progression dépend le développement économique global et, dès lors, celui de la Suisse. Le "World development report" que vient de publier le Président de la Banque mondiale, M. McNamara, montre bien qu'à terme il ne peut y avoir croissance de nos économies sans développement du Tiers-monde.

Il me paraît dès lors indispensable de jeter un regard sans condescendance sur l'expérience passée et les prochaines échéances du Dialogue Nord-Sud et de tenter de faire le point le plus objectivement possible.

Y a-t-il véritablement blocage du Dialogue Nord-Sud, et si oui quelles en sont les causes ? Mais aussi, quelles sont les possibilités et les chances de reprise ? Bien loin de moi la prétention de vouloir donner des réponses toutes faites à ces questions. Mon

- 4 -

propos est essentiellement de vous soumettre quelques réflexions personnelles à ce sujet en prenant, comme base d'analyse, je le rappelle, le Comité plénier des Nations Unies, les négociations commerciales multilatérales du GATT et les préparatifs de la 5e session de la CNUCED. Ces trois terrains de la négociation Nord-Sud ont ceci d'intéressant qu'ils illustrent bien les deux grandes catégories d'institutions actives dans ce domaine, les institutions traditionnelles représentées par le GATT, la nouvelle génération représentée par la CNUCED et le Comité plénier.

Le GATT est issu de la Conférence de La Havane. Comme les institutions dites de Bretton Woods - le FMI, le Groupe de la Banque mondiale -, il a été fondé dans les premières années de l'après-guerre. Il est donc, dans l'esprit de nombre de pays en développement, une création du monde industrialisé conçue pour le servir et pour perpétuer un système commercial qui l'avantage. On peut même se demander si, en l'absence de la clause du GATT qui prévoit l'accession automatique des territoires coloniaux lors de leur indépendance, autant de pays en développement y siègeraient aujourd'hui à côté des quelques pays d'Amérique latine membres de la première heure.

C'est dire que malgré les efforts entrepris par les Parties Contractantes du GATT pour en adapter les clauses en fonction de la nécessité d'y intégrer les pays en développement, le sigle de club de riches continue de lui être attribué. Cela n'a pas empêché - et il faut s'en féliciter - une très large majorité de pays en développement d'accepter l'invitation contenue dans la Déclaration de Tokyo de 1973 à participer aux négociations en cours, qu'ils soient ou non membres du GATT.

C'est pourquoi l'un des enjeux des négociations commerciales multilatérales du GATT est de faire en sorte que cet Accord contractuel s'enrichisse de clauses permettant aux pays en développement de bénéficier des avantages du commerce mondial et de participer



plus directement à sa gestion. Plus concrètement, cela signifie qu'à défaut d'une prise en considération sérieuse et effective de leurs intérêts commerciaux dans les négociations, les pays en développement pourraient reprendre les nombreuses propositions déposées, notamment à l'Assemblée générale des Nations Unies, visant la création d'une nouvelle organisation du commerce international mieux adaptée à leurs besoins. Il est vrai que - quels que soient les avantages qu'ils retireront des négociations multilatérales du GATT - ils saisiront l'occasion de la 5e session de la CNUCED en juin prochain pour faire part, avec plus ou moins de virulence selon les cas, de leur insatisfaction collective.

D'ailleurs, c'est peut-être le lieu de le rappeler, la CNUCED est née en 1964, parmi d'autres raisons, de la déception marquée par les pays en développement face au peu de cas qui, selon eux, avait été fait de leurs intérêts dans le précédent round de négociations commerciales au sein du GATT, le Kennedy-Round. La Résolution 1995 (XIX) de la 11e Assemblée générale des Nations Unies créant la CNUCED ne lui confère-t-elle pas, entre autres, la tâche de "formuler des principes et des politiques au sujet du commerce international et des problèmes connexes de développement économique" ?

Est-ce à dire que la CNUCED, en tant qu'institution de la nouvelle génération, conçue pour mieux répondre aux exigences de la coopération Nord-Sud, est parvenue, de 1964 à nos jours, à des résultats plus positifs que le GATT dans l'adaptation du système commercial international aux exigences du développement et dans la mise en oeuvre de mesures destinées spécifiquement à protéger les intérêts commerciaux des pays en développement ? Certes, des accords de stabilisation des marchés ont été conclus sous l'égide de la CNUCED pour quelques produits de base. De même, c'est sous la responsabilité de la CNUCED qu'ont été mises au point les modalités du système généralisé de préférences tarifaires qui permet aux exportations d'articles manufacturés et de quelques produits agricoles et tropicaux de bénéficier, dans



une plus ou moins large mesure, de l'entrée en franchise ou à des droits réduits dans les marchés des pays industrialisés. A relever que ce système, qui déroge à l'une des règles fondamentales du GATT, la clause de la nation la plus favorisée, a dû être légalisé par une décision du Conseil de cette institution.

Le bilan de la CNUCED en matière de politique commerciale n'est donc pas particulièrement riche. Les raisons de cet échec très relatif ne manquent pas. J'y reviendrai, mais on peut d'ores et déjà affirmer que l'institution elle-même ne porte pas de responsabilités à ce sujet. Quel que soit le terrain de la négociation - l'institution classique comme le GATT, ou l'institution nouvelle comme la CNUCED -, ce sont les Gouvernements qui décident, et ils n'ont en définitive que rarement de bons motifs de modifier leur position - présentation mise à part - pour la simple raison qu'une question est traitée dans une institution différente.

Mais la CNUCED est aussi la première tentative, sur le plan institutionnel, d'aborder le développement économique du Tiers-monde dans un contexte global et d'interdépendance : aide financière, investissements privés, commerce, transfert de technologie, pratiques restrictives privées, transports maritimes, problèmes monétaires, produits de base, etc. Nous venons de constater que ses réalisations dans le domaine de la politique commerciale sont modestes. Qu'en est-il dans les autres secteurs ? Guère meilleures, il faut bien le reconnaître.

Toutefois, on ne saurait contester que la CNUCED a joué un rôle déterminant dans l'analyse des problèmes du Nord-Sud, dans l'identification des solutions susceptibles d'être apportées à certains de ses problèmes et, en définitive, dans la conception des politiques suivies et des mesures prises par les Gouvernements des pays industrialisés dans leurs relations avec les pays en développement.



- 7 -

Ainsi, la CNUCED a participé très directement à la définition des objectifs d'aide financière au développement, le fameux 0,7 % du produit national brut en matière de transferts financiers. La CNUCED a également contribué à la prise de conscience du problème de l'endettement. Elle a été la première organisation à souligner le lien étroit entre l'évolution du système monétaire et le développement du commerce international. Elle a été l'une des premières institutions internationales à établir les interrelations entre les différents volets de la coopération au développement et l'effort propre des pays en développement eux-mêmes. Enfin, elle a posé les jalons du Nouvel ordre économique international, tel qu'il est défini dans les textes adoptés en mai 1974 par la 6e Assemblée extraordinaire des Nations Unies.

Aussi le Secrétariat de la CNUCED et certains des Etats membres n'ont-ils pas caché leurs sentiments de frustration lorsque fut convoquée la Conférence sur la coopération économique internationale, la CCEI, en décembre 1975. Cette nouvelle tentative de relance du Dialogue Nord-Sud n'allait-elle pas priver la CNUCED de sa raison d'être ? Mais surtout, vu le nombre limité de participants à cette Conférence - 8 du côté des pays industrialisés, 19 de celui des pays en développement -, la CCEI n'était-elle pas une opération destinée à rompre l'unité du Groupe des 77, unité dont nous verrons qu'elle est un facteur fondamental du Dialogue Nord-Sud ? D'où la constitution immédiate à Genève d'un groupe plénier de coordination des positions des pays du Tiers-monde en vue des réunions de la CCEI, dont les pays en développement participant à la CCEI sont devenus en quelque sorte les otages.

La chance n'a ainsi pas pleinement été saisie de placer le Dialogue Nord-Sud à un niveau d'efficacité plus élevé du fait même de la structure de la CCEI et de la présence de représentants ayant des responsabilités élevées - les Ministres et les hauts fonctionnaires venus de capitales.



Il reste que, grâce à la CCEI, certains des problèmes fondamentaux touchant aux relations Nord-Sud ont bénéficié, pendant plusieurs mois, d'un examen prioritaire aux échelons gouvernementaux les plus élevés - en Suisse, à celui du Conseil fédéral - dans les capitales des pays industrialisés et des pays en développement. Les réunions de Paris ont permis par ailleurs de nouer des contacts directs et suivis entre les plus hauts fonctionnaires. Si elles ne se sont pas traduites par autant de décisions concrètes qu'on l'eût souhaité de part et d'autre, elles ont montré la voie à suivre dans de nombreux domaines pour adapter l'ordre économique et monétaire aux besoins particuliers des pays en développement en vue de leur intégration dans l'économie mondiale; une voie qui, et il s'agit là d'un point fondamental, évite de créer un système de relations internationales à deux niveaux, l'un applicable aux relations avec les pays en développement, l'autre aux relations entre pays industrialisés.

Depuis la clôture de la CCEI, il n'est plus une réunion au niveau ministériel - OCDE, Sommets - où les problèmes Nord-Sud ne soient abordés et souvent traités. C'est là un point à mettre incontestablement à l'actif de la CCEI.

Les difficultés concrètes auxquelles tous les membres de la communauté internationale, qu'ils soient développés ou en développement, ont à faire face depuis 1970, à des titres divers, ont donc eu au moins l'avantage de relancer le Dialogue Nord-Sud. Malheureusement, cet élan n'a pas été toujours suffisant pour débloquer définitivement certains dossiers - particulièrement difficiles - il est vrai. C'est le cas notamment du Fonds commun sur les matières premières dont l'examen est toujours en cours et qui pourrait bien être - une fois encore - l'une des pièces de résistance de la prochaine session de la CNUCED. La CCEI a néanmoins conduit un certain nombre de pays industrialisés, dont la Suisse, à procéder à des remises de dette en faveur des pays en développement les moins avancés; elle a posé les bases



d'une coopération plus réaliste entre investisseurs et pays hôtes dans le secteur des investissements privés; elle a amené les pays producteurs de pétrole à accroître sensiblement leur aide financière aux autres pays en développement, notamment à ceux pour lesquels la hausse des prix du pétrole a eu des effets particulièrement graves.

Mais le principal mérite de la CCEI a été sensibiliser tous les participants au degré élevé d'interdépendance qui caractérise l'économie mondiale.

De nouvelles réunions, selon le modèle de la CCEI, seront-elles convoquées à brève échéance ? Les prévisions sont difficiles par le fait que de telles réunions se tiennent en principe en dehors des Nations Unies, sans la participation des pays de l'Est, et ne mettent en présence qu'un petit nombre de pays en développement et les principaux pays industrialisés.

En revanche, une nouvelle tentative inspirée de l'idée d'insérer les problèmes Nord-Sud dans la discussion économique générale est en cours sous l'égide des Nations Unies. L'objectif du Comité plénier, créé en décembre 1977, est en effet identique à celui de la CCEI, et cela en particulier à deux titres : en premier lieu, permettre un examen des relations Nord-Sud dans leur ensemble, avec pour toile de fond l'évolution de l'économie mondiale. En second lieu, donner les impulsions nécessaires aux travaux des institutions spécialisées dans des domaines particuliers du Dialogue Nord-Sud lorsque ceux-ci ont tendance à s'enliser.

Le pas entre les objectifs et la réalité n'a cependant pas encore pu être franchi. Le Président du Comité plénier, M. Jazairi, Secrétaire général adjoint au Ministère des Affaires étrangères d'Algérie, n'est pas parvenu jusqu'ici - malgré des efforts louables - à concilier les positions des pays industrialisés et des pays en développement quant aux méthodes de travail du Comité et à ses pouvoirs de décision. Et puis surtout, le Comité plénier rencontre la même



- 10 -

difficulté que toutes les institutions du Dialogue Nord-Sud à franchir le seuil des analyses de caractère général pour passer à la mise au point des conclusions à tirer sur le plan des mesures concrètes.

Cette difficulté tient à plusieurs facteurs au nombre desquels il convient de relever : les méthodes de négociation de groupe à groupe; l'impossibilité pratique d'énoncer des mesures de politique économique et commerciale dont le caractère global serait tel que tous les pays en développement en tireraient simultanément avantage; enfin, de réels conflits d'intérêts.

La négociation de groupe à groupe : l'augmentation du nombre des pays participant aux travaux des organisations multilatérales à caractère universel pose, on ne peut le nier, de sérieux problèmes de conduite des négociations. C'est entre autres pour tenter de résoudre ces problèmes pratiques que, très tôt, l'habitude s'est développée, dans certaines institutions du système des Nations Unies, de charger quelques personnalités de chaque groupe géographique d'agir comme porteparoles de ce groupe. Cet effort de rationalisation a très rapidement exigé, face à la complexité des problèmes et à la diversité des intérêts en présence, des travaux de coordination des positions.

Afin d'en faciliter la conduite, les pays en développement prirent peu à peu l'habitude de se réunir dans leurs Commissions économiques régionales avant chaque échéance importante sur la scène internationale. Ils ont mis au point à ces occasions des positions régionales qui ont servi de base à la mise au point des plates-formes de négociation commune du Groupe des 77 dans son ensemble. Bien entendu, ce processus a pris d'autant plus d'ampleur que les pays en développement se sont rendus compte que leur unité constituait un moyen de pression politique nullement négligeable dans le Dialogue Nord-Sud. Malgré toutes les forces qui pourraient susciter des divisions - variété



- 11 -

de situations, d'intérêts, d'ambition, de possibilités, de systèmes politiques, économiques et sociaux, etc. -, ils ont à chaque fois réussi à cimenter leur cohésion dès qu'il s'est agi d'entrer dans des discussions et des négociations multilatérales avec le monde développé. Ni les guerres fratricides, ni les alliances divergentes, ni même les conséquences catastrophiques pour certains d'entre eux de décisions économiques prises par leurs pairs n'ont jusqu'ici ébranlé, ne serait-ce que temporairement, la solidarité des pays du Tiers-monde face aux pays industrialisés. Même lorsque tous les pays en développement ne sont pas rassemblés, comme c'est le cas des réunions des pays non alignés, le plus grand soin est pris d'éviter toute coupure avec les absents. La preuve en est que la récente Conférence de Belgrade vient de réaffirmer une fois encore que c'est par le maintien de la solidarité d'ensemble que, sur le plan multilatéral, les pays en développement peuvent mener à bien leur quête vers l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

Il est naturel que, face au bloc des 77, les pays industrialisés à économie de marché d'une part, et les pays de l'Est d'autre part, aient été aussi amenés à coordonner leurs positions et, le cas échéant, à convenir de plates-formes communes de négociation. Rares sont cependant les situations dans lesquelles les pays industrialisés ont pu s'entendre sur des propositions ou contre-propositions qui ne soient pas essentiellement défensives. Les appels à une attitude plus constructive n'ont pourtant pas fait défaut. Il n'en reste pas moins qu'en l'absence d'un réel leadership de la part des principales puissances, le Groupe occidental s'est le plus souvent limité à réagir plutôt qu'à prendre l'initiative.

Quant au groupe des pays de l'Est, dans la mesure où les pays en développement l'induisent à prendre position, il se limite le plus souvent à développer la thèse classique de sa non responsabilité dans l'état de sous-développement du Tiers-monde - selon lui dû exclusivement au colonialisme - et à saisir chaque occasion pour critiquer



- 12 -

le système d'économie de marché. La Chine, qui ne s'est associée à aucun groupe géographique, se contente le plus souvent d'appuyer les positions du Groupe des 77 et d'attaquer l'union soviétique.

Ce serait cependant une erreur que de croire que c'est au niveau des institutions ou à celui des méthodes de négociation que se situent les principaux obstacles à des progrès plus substantiels dans l'aménagement des relations Nord-Sud. En réalité, c'est au niveau des mesures à prendre qu'un effort particulier s'impose. On peut les classer dans deux catégories : celles qui visent, par une action directe, à répondre aux besoins spécifiques des pays en développement; celles qui permettraient d'aménager le système des relations économiques internationales pour mieux y intégrer les pays en développement. La complémentarité de ces deux catégories de mesures est analysée en détail dans les messages du Conseil fédéral sur les crédits de programme pour la coopération au développement que j'ai évoqués tout à l'heure.

Nous avons vu que les pays en développement considèrent leur unité d'action comme étant leur principale, pour ne pas dire unique, arme de négociation face au monde industrialisé. D'où leur quête constante de solutions de caractère global susceptibles, en apparence tout au moins, d'apporter des avantages à chacun d'entre eux, quel que soit son niveau de développement. En réalité, ces solutions globales sont souvent un leurre : lorsque les pays industrialisés s'engagent à promouvoir les investissements privés vers les pays en développement, je souligne les pays en développement, ce sont en pratique les plus avancés d'entre eux qui sont seuls bénéficiaires d'une telle action. De même, si le système généralisé de préférences est appliqué aux importations originaires de tous pays en développement, nos statistiques d'importation démontrent que seuls une douzaine d'entre eux en tirent un profit concret. Le problème est d'ailleurs le même du côté des pays industrialisés. Rares sont en effet les cas dans lesquels un engagement collectif de leur part dans le domaine du Nord-Sud se traduit par un effort comparable ou de même nature. Ainsi, si tous les pays industrialisés



- 13 -

appliquent le système généralisé de préférences, de grande différences peuvent être constatées dans le degré de libéralisme de systèmes nationaux. Et si, dans ce domaine, la performance de la Suisse est souvent citée en exemple, en revanche, dans le domaine de l'aide financière, nous sommes dépassés par presque tous nos partenaires industrialisés.

J'en conclus que la coopération au développement ne peut gagner en efficacité - et c'est là l'objectif - que par une différenciation accrue des mesures, compte tenu de la diversité des situations dans le Tiers-monde et de celle des moyens d'action du côté des pays industrialisés. Et pour éviter que cette approche ne mette en cause l'unité du groupe des pays en développement, il conviendra que ces mesures différenciées soient négociées et mises en oeuvre autant que possible simultanément. Cette approche n'est d'ailleurs pas nouvelle, les ordres du jour des sessions des Conférences des Nations Unies ont constamment été conçus de manière à promouvoir un tel parallélisme ou une telle simultanéité. Mais, dans la plupart des cas, dans les dernières heures de ces Conférences, c'est finalement sur un ou deux thèmes seulement qu'un accord réel, si mince soit-il, s'est réalisé.

La CCEI elle-même a été très près de réaliser cette gageure qui consiste en fait à obtenir l'accord sur un "paquet" de mesures. Le programme intégré sur les produits de base, qui figure encore au centre des travaux de la CNUCED, répond également à cette préoccupation, dans un domaine spécifique il est vrai, puisqu'il est conçu de manière à apporter des avantages à tous les producteurs et à tous les consommateurs de matières premières. Et si un accord sur le Fonds commun n'est pas encore intervenu, c'est parce que certaines grandes puissances refusent encore de tenir compte de ce besoin d'équilibre en s'opposant à prendre des engagements financiers dans des domaines autres que la constitution de stocks régulateurs, par exemple la diversification et la commercialisation.



- 14 -

Venons-en, pour conclure, à l'aménagement du système des relations économiques et commerciales internationales. Dans son essence même, ce système est fondé sur une égalité des droits et des obligations des participants. C'est pourquoi les pays en développement demandent avec insistance qu'il soit modifié à l'effet d'introduire un traitement spécial et différencié en leur faveur. C'est cet objectif que poursuit la résolution de l'Assemblée générale sur le Nouvel ordre économique international. Si chacun admet la nécessité de ces aménagements, en revanche, d'importantes divergences subsistent sur les conceptions qui devraient y présider. Les uns préconisent le renforcement du rôle des Etats dans la définition et l'application des politiques économiques aux plans national et international. D'autres, au nombre desquels il faut compter la Suisse, considèrent qu'il s'agit, sans remettre en cause les mécanismes du marché qui régissent actuellement l'économie mondiale, d'orienter ces mécanismes en fonction des besoins spécifiques des pays en développement.

Mais au-delà de ces problèmes conceptuels, dont je pense personnellement qu'ils ne sont pas insolubles, se pose la question plus fondamentale de la sauvegarde d'un système de relations internationales unitaire - mais comprenant des dispositions particulières transitoires pour les pays en développement - par opposition à certaines tendances qui voudraient que ces relations soient régies par deux mécanismes, l'un applicable aux relations entre pays industrialisés, l'autre entre pays industrialisés et pays en développement.

L'un des secteurs de la coopération Nord-Sud dans le quel cette question est devenue actuelle est celui du commerce international. C'est donc dans le contexte des négociations commerciales multilatérales en cours au GATT que nous avons été amenés à définir de manière très concrète notre position sur ce point.

Elle est fondée sur la constatation que le développement étant un processus dynamique, chaque pays en développement atteindra progressivement un stade où il lui sera possible et même conforme à son



intérêt de participer pleinement à la gestion et au fonctionnement du système commercial international. Dès lors, l'objectif doit être de favoriser ce processus. Si, par conséquent, le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement peut être conçu comme un élément permanent du système commercial, en revanche, tous les pays en développement ne sauraient se prévaloir de ses avantages pour l'éternité. Il convient donc de mettre également au point les modalités de l'application progressive, par chaque pays en développement au fur et à mesure qu'il se développera, des règles générales. Ceci pourrait être l'objet d'une réelle négociation, les pays industrialisés se montrant d'autant plus "généreux" qu'ils sauront que leurs partenaires en développement renonceront au traitement plus favorable lorsqu'ils seront devenus des concurrents et des partenaires à part entière. Concrètement, le bénéfice des concessions réservées exclusivement aux pays en développement serait progressivement retiré aux plus avancés d'entre eux. Ces mêmes pays seraient également amenés à appliquer de manière de plus en plus effective le principe de la réciprocité des concessions.

Cette approche, qui est soutenue par l'ensemble des pays industrialisés mais dont certains considèrent que le moment n'est pas encore venu de la concrétiser dans des textes, se heurte à l'opposition des pays en développement dans leur ensemble. Il est bien évident que ce sont les plus avancés d'entre eux qui sont les responsables de ce refus. Cependant, ceux-ci commencent à se rendre compte, à juste titre, qu'à long terme il ne leur sera pas possible de jouer l'unité politique du Groupe des pays en développement pour sauvegarder des avantages dont ils bénéficient souvent au détriment d'autres pays en développement.

Si le Dialogue Nord-Sud éveille dans nos esprits des notions telles que celles de la solidarité, d'un partage plus équitable du bien-être, de la lutte contre la pauvreté et la faim, il n'en est donc pas moins dominé - ainsi le veut la nature humaine - par les égoïsmes nationaux.

- 16 -

Pour ceux d'entre nous qui sont sensibles - et j'aimerais me compter parmi eux - à la réalité quotidienne dans les pays du Tiers-monde, les travaux sur la scène multilatérale peuvent susciter un sentiment de frustration et même une certaine irritation.

Peut-être qu'un examen détaillé des ordres du jour des réunions prévues à l'agenda Nord-Sud eut donné une image plus encourageante du Dialogue. Je n'en suis pas certain car nous y aurions retrouvé la plupart des thèmes qui font l'objet de négociations depuis de longues années.

Toutefois, si les progrès sont lents, il faut reconnaître que la tâche est d'envergure. Un éminent négociateur français rappelait à certains de ses amis qu'un minimum de sept ans était nécessaire pour passer du stade de la présentation d'une proposition sur un sujet spécifique à celui de sa mise en oeuvre. Que dire alors de propositions qui visent en définitive à modifier des schémas de pensées et des structures traditionnelles....